DÉCISION

des représentants des gouvernements des États membres des Communautés européennes

du 20 juillet 1976

portant nomination de juges et d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes

(76/620/CECA, CEE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 32 *ter*,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 167,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 139,

considérant que les mandats de MM. Lecourt, Capotorti, Donner, Kutscher, Mackenzie Stuart, juges, ainsi que ceux de MM. Mayras et Trabucchi, avocats généraux, viennent à expiration le 6 octobre 1976,

DÉCIDENT :

Article unique

1. Sont nommés juges à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 1976 au 6 octobre 1982 inclus :

M. Giacinto Bosco, M. A. M. Donner, M. Hans Kutscher, lord Mackenzie Stuart.

2. Est nommé avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 1976 au 6 octobre 1982 inclus :

M. Francesco Capotorti

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 1976.

Le président

M. van der STOEL